



**Politique Mondiale relative aux Activités et
Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits
Flywire Corporation et ses Filiales**

Politique Mondiale relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits

Contrôle du document			
Propriétaire / Responsable	Adrian Muller - Directeur des Opérations de Conformité (Director Compliance Operations)	Numéro de contrôle	1
Approbateur	Eric Dieffenbach - Global Head of Compliance	Version	1.1
Statut	Active	Date d'entrée en vigueur	1er novembre 2023

Revision History			
Version	Date d'approbation	Description des modifications	Préparé par
1.0	1er novembre 2023	Création et mise en œuvre initiale.	William Chung
1.1	1er mai 2025	Révision et mise à jour des listes d'activités interdites et restreintes.	Diego Cohen
1.2	17 avril 2026	Révision et mise à jour des listes d'activités interdites et restreintes.	Diego Cohen

1. Champ d'application	3
2. Gouvernance et Surveillance	3
3. Activités et secteurs commerciaux interdits	3
3.1 Divertissement pour adultes	3
3.2 Drogues et accessoires liés aux drogues	4
3.3 Défense, armement et matières dangereuses	4
3.4 Produits pseudopharmaceutiques, dispositifs médicaux et traitements non approuvés.....	5
3.5 Boissons alcoolisées et tabac	5
3.6 Jeux de hasard et d'argent (Gambling & Gaming).....	5
3.7 Services financiers	6
3.8 Cryptoactifs, instruments de valeur stockée et cartes prépayées	7
3.9 Articles, activités ou services illégaux, inappropriés ou offensants	7
3.10 Trafic d'espèces sauvages et braconnage	8
3.11 Actes ou pratiques commerciales déloyales, trompeuses ou abusives	8
3.12 Services gouvernementaux	9
3.13 Autres secteurs commerciaux.....	9
4. Activités et secteurs commerciaux restreints	10
5. Partenaires mondiaux de paiement	12

1. Champ d'application

La Politique relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits (la « Politique ») fait partie intégrante de la Politique mondiale de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LBA/FT), et définit les secteurs et activités commerciales avec lesquels il est restreint ou strictement interdit d'établir une relation d'affaires avec Flywire Corporation et ses filiales (« Flywire »). Les activités restreintes et interdites énumérées dans cette politique peuvent également être imposées par les exigences de nos partenaires mondiaux de traitement des paiements. Dans certains cas, une entité relevant d'une activité restreinte peut être admissible à devenir client après avoir fait l'objet d'une évaluation rigoureuse des risques par l'Équipe de Conformité (Compliance Team) de Flywire et d'une approbation par les Conseils d'administration (Boards) compétents.

2. Gouvernance et Surveillance

La Politique sera révisée périodiquement en fonction de l'appétence au risque de Flywire, des exigences imposées par nos partenaires mondiaux de paiement, des évolutions réglementaires ou des recommandations formulées par les organismes de réglementation (tels que le CANAFE / FINTRAC ou l'ACPR / Tracfin) ou les auditeurs externes. Le Chef Mondial de la Conformité (Global Head of Compliance) doit approuver toute modification, et les Responsables régionaux de la conformité (MLRO / BSA Officers) peuvent examiner les mises à jour pour s'assurer de leur pertinence à l'échelle locale et mondiale. Cette Politique est gérée et supervisée par l'Équipe de Conformité de Flywire et est soumise à l'adoption formelle par les Conseils d'administration concernés.

3. Activités et secteurs commerciaux interdits

3.1 Divertissement pour adultes

- Contenu pour adultes.
- Pornographie et autres contenus destinés à un public averti (y compris la littérature, les images, le matériel audiovisuel et autres médias) représentant de la nudité ou des actes sexuels explicites.
- Prestation de services à caractère sexuel (spectacles par webcam, salons de discussion en direct, prostitution, services d'escorte, etc.).
- Établissements à orientation sexuelle (salons de massage non thérapeutiques, clubs de strip-tease, cabarets pour adultes, boutiques d'articles érotiques / sex-shops).

Politique Mondiale relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits

- Services de rencontres (applications de rencontres, sites de jumelage, fournisseurs de conseils visant à améliorer le succès des rencontres).
- Tourisme sexuel (services et itinéraires de voyage organisés dans le but de participer à des activités sexuelles).

3.2 Drogues et accessoires liés aux drogues

- Drogues illicites.
- Substances conçues pour imiter ou reproduire les effets des drogues illicites (drogues de synthèse).
- Cannabis, marijuana et cannabidiol (CBD). Produits contenant du CBD et tous autres produits ou services liés au commerce ou à la culture de la marijuana, tels que l'équipement hydroponique et autres équipements de culture ou de production. Cours et formations sur la culture de la marijuana. Dispensaires de cannabis et commerces connexes.
- Drogues intelligentes (smart drugs) et suppléments nootropiques non approuvés.
- Stéroïdes anabolisants et peptides hormonaux.
- Accessoires liés à la consommation ou à la dissimulation de drogues (paraphernalia).
- Certaines substances contrôlées ou autres produits analogues présentant un risque pour la sécurité des consommateurs.
- Tout équipement, produit ou matériel destiné à la fabrication, à l'administration ou à la dissimulation de drogues illicites.

3.3 Défense, armement et matières dangereuses

- Entreprises du secteur de la défense, de l'industrie militaire ou toute activité liée aux forces armées.
- Armement (y compris les armes ayant une valeur historique), biens et services militaires et paramilitaires, y compris les logiciels à usage militaire ou tous autres biens ou services destinés à un usage tactique.
- Armes à feu, munitions, explosifs et armement, incluant, sans s'y limiter : fusils, carabines, pistolets, armes à feu de collection, pièces et composants d'armes, grenades fumigènes, feux d'artifice et pièces pyrotechniques, poudres à canon, munitions, composants essentiels (tels que percuteurs, chargeurs, barilletts) et trousse de conversion d'armes à feu, toute arme fabriquée par impression 3D, répliques d'armes à feu (y compris les jouets d'apparence très réaliste), gaz poivré et armes à impulsions électriques (tasers), armes blanches (à l'exclusion des couteaux de cuisine à usage domestique), épées, katanas et machettes.
- Matières dangereuses, incluant, sans s'y limiter : pesticides, produits chimiques de recherche, et matières toxiques, inflammables, combustibles ou radioactives.

3.4 Produits pseudopharmaceutiques, dispositifs médicaux et traitements non approuvés

- Substances contrôlées, médicaments non approuvés, dispositifs médicaux non homologués.
- Produits pseudopharmaceutiques et « remèdes miracles », y compris les traitements, les remèdes ou les produits d'amélioration corporelle offrant des résultats garantis irréalistes, ou tout autre produit ou dispositif formulant des allégations de santé non justifiées et non approuvées ou vérifiées par l'autorité de réglementation compétente. Exemples: allégations de guérison de maladies incurables, promesses extraordinaires comme «réduit les tumeurs», un produit unique promettant une longue liste de bienfaits («traite les rhumatismes, l'arthrite, les infections, les problèmes de prostate, les ulcères, le cancer, la calvitie, etc.»), produits promus avec des expressions comme «percée scientifique», «remède ancestral» ou «guérison miraculeuse», ou l'utilisation de termes d'apparence scientifique comme «thermogenèse».

3.5 Boissons alcoolisées et tabac

- Entreprises productrices d'alcool.
- Vente et commercialisation directe de boissons alcoolisées aux consommateurs.
- Entrepôts sous douane / entrepôts douaniers, y compris les distributeurs ou grossistes en vins, spiritueux et boissons alcoolisées.
- Produits à base de nicotine / tabac (par exemple, cigarettes, cigares, cigarettes électroniques, dispositifs de vapotage, liquides pour vapoteuses avec ou sans nicotine).
- Cigarettes à base d'herbes ou de produits botaniques.
- Équipement de production spécifiquement commercialisé pour la fabrication de produits du tabac.

3.6 Jeux de hasard et d'argent (Gambling & Gaming)

- Jeux de hasard, y compris les jeux de casino et les paris en ligne (online gambling), les jeux de casino terrestres, les paris sportifs, les courses de chevaux ou de lévriers, les loteries, le bingo, les tombolas (sauf lorsqu'elles sont organisées à des fins de collecte de fonds par un organisme de bienfaisance préalablement approuvé) et les concours promotionnels, les pronostics sportifs, le courtage de paris (bookmaking) et la fixation de cotes, les machines à sous, les centres de voyance, de clairvoyance ou de prédictions connexes, l'émission de jetons de casino et de billets de loterie, les enchères avec frais de soumission (bidding fee auctions), les tirages au sort et les concours avec prix. Tombolas et loteries caritatives organisées dans le but explicite de collecter des fonds.
- Jeux d'adresse (games of skill), qu'ils soient ou non définis légalement comme une loterie, y compris les jeux en ligne, les tournois de jeux vidéo et d'esports, les fléchettes, les jeux de cartes, les jeux de société et les sports virtuels (fantasy sports) assortis d'un prix monétaire ou matériel.

- Toute entreprise exigeant le paiement ou la divulgation de renseignements financiers pour obtenir un prix ou augmenter les chances de gagner ; tout produit ou service assorti d'une récompense aléatoire ; et tout modèle d'affaires pour des produits ou services reposant uniquement sur la garantie de «rabais» ou de «remboursements» associés à la vente de ces biens (surtout lorsque le rabais ou le remboursement égale ou dépasse le prix d'achat du produit ou service).

3.7 Services financiers

- Intermédiaires financiers et Entreprises de Services Monétaires (Money Service Businesses - MSB), ou toute entreprise dont l'activité principale consiste à exploiter un bureau de change, à transmettre et remettre des fonds, ou toute représentation de valeur monétaire au nom de tiers, le traitement de paiements, les plateformes permettant la négociation de devises (Forex)/CFD/options, les banques fictives ou écrans (shell banks), les fonds de pension, les syndicats d'investissement, les réseaux de guichets automatiques (ATM), les comptes de négociation pour compte propre financés (funded prop trading), l'émission de mandats-poste (money orders) et de chèques de voyage (traveler's checks), les comptes de correspondance de passage (payable-through accounts), l'émission ou la vente d'actions au porteur, les services d'entiercement (escrow), l'approvisionnement de comptes bancaires, les services de crédit à la consommation de type « achetez maintenant, payez plus tard » (Buy Now, Pay Later), les agrégateurs et facilitateurs de paiement (payment facilitators) et tout service qui reçoit, déplace ou traite des fonds au nom de tiers.
- Fournisseurs de services fiduciaires et aux entreprises (Trust and Corporate Service Providers) impliqués dans l'ouverture de comptes au nom d'autres entreprises, la constitution de sociétés extracôtières (offshore), la fourniture de prête-noms (administrateurs ou actionnaires désignés / nominees) pour dissimuler la structure de propriété (bénéficiaire effectif / ultime), et tout autre service financier opérant sans la licence requise par la loi.
- Tous les services de monnaie électronique (e-money), tels que les transferts de pair à pair (P2P), les portefeuilles numériques (digital wallets), les paiements de commerce électronique intermédiés sans licence, ou la cybermonnaie.
- Services de crédit et agences de recouvrement, incluant, sans s'y limiter : les entreprises de recouvrement de créances, les services de redressement ou de réparation de crédit, les services de conseil en crédit, les organismes de règlement, d'allègement ou d'effacement de dettes/hypothèques et les avocats spécialisés en faillite et insolvabilité.
- Prêts à risque (Sub-Prime Lending). Services financiers offrant des prêts à des taux d'intérêt très élevés à des particuliers ayant de mauvais antécédents en matière de crédit. Sociétés de prêts sur salaire (payday loans), prêts à court terme sans garantie, prêts garantis par le titre de propriété d'un véhicule (auto-title loans) et services d'avances de fonds (cash advance).
- Entreprises à forte intensité d'espèces (cash intensive businesses), y compris les prêteurs sur gages, les commerces d'achat et de vente d'or (cash for gold), l'escompte et l'encaissement de chèques par des entités privées, et les salons de manucure et d'esthétique non structurés.

3.8 Cryptoactifs, instruments de valeur stockée et cartes prépayées

- Toute entreprise axée sur la monnaie numérique, la monnaie virtuelle, les monnaies virtuelles utilisées dans les jeux vidéo (in-game currency), les jetons non fongibles (NFT) ou les cryptomonnaies.
- Minage de cryptomonnaies (mining) et services de validation par dépôt ou blocage (staking).
- Offres Initiales de Pièces (ICO - Initial Coin Offerings).
- Ventes et négociation sur les marchés secondaires de NFT.
- Cartes de paiement préchargées, cartes-cadeaux (gift cards), crédits virtuels ou autres produits et services dans lesquels une valeur monétaire est stockée ou accumulée dans l'article lui-même (qu'il soit physique ou numérique).
- Services prépayés ou de recharge (top-ups), que ce soit par téléphone, par Internet ou par d'autres canaux de distribution.

3.9 Articles, activités ou services illégaux, inappropriés ou offensants

- Tout bien ou service qui enfreint les lois ou règlements locaux, provinciaux, étatiques ou fédéraux, ou qui encourage, promeut ou facilite la participation de tiers à des activités illégales.
- Produits contrefaits, volés ou non autorisés (y compris les biens numériques et virtuels).
- Vente non autorisée de produits de marque ou de créateurs, sans le consentement du titulaire de la marque.
- Vente et distribution de marchandises importées ou exportées illégalement (contrebande).
- Violation des droits de propriété intellectuelle, des brevets ou des droits d'auteur.
- Tout produit ou service qui enfreint directement ou facilite la violation des droits d'auteur, des brevets, des marques de commerce, des secrets commerciaux, des droits de propriété ou des droits à la vie privée de tiers.
- Produits et services dont l'offre ou la vente n'est pas légale dans la juridiction où ils sont proposés.
- Entités qui s'engagent dans, encouragent, promeuvent ou glorifient l'utilisation de la violence physique illégale ou des dommages intentionnels envers des personnes ou des biens.
- Entreprises qui s'engagent dans, encouragent, promeuvent ou célèbrent des actes de violence illégitime à l'encontre de tout groupe en raison de sa race, de sa religion, d'un handicap physique ou intellectuel, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine nationale ou de toute autre caractéristique protégée.
- Entreprises vendant des articles ou promouvant des discours de haine, des idéologies racistes, la ségrégation ou la persécution religieuse.

Politique Mondiale relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits

- Entreprises impliquées dans l'offre, la réception ou la canalisation de paiements destinés à la pratique de la corruption ou de pots-de-vin.
- Organismes de bienfaisance et fondations non enregistrés.
- Prestation de services de falsification de références, de certificats ou fourniture de fausses identités (fake IDs).
- Équipement conçu pour manipuler ou interférer avec les télécommunications, y compris les brouilleurs de signaux (jamming devices).
- Répliques et biens de marque non sous licence.
- Entités ou entreprises impliquées dans des cyberactivités offensives, y compris le piratage informatique (hacking), la distribution de codes malveillants (malware), le cyberespionnage industriel et les outils de cyberattaque.

3.10 Trafic d'espèces sauvages et braconnage

- Braconnage et capture illégale. Chasser, piéger ou capturer des animaux sauvages sans détenir les permis, licences gouvernementales ou concessions d'utilisation valides. Pratique de la chasse dans des aires protégées (par ex. parcs nationaux, réserves écologiques) où l'activité est expressément interdite. Chasse en captivité ou en enclos (Canned Hunting) : Opérations impliquant la chasse d'animaux confinés dans des enclos délimités où ils n'ont aucune chance de s'échapper, ou l'abattage d'animaux ayant été sédatisés ou élevés artificiellement en captivité dans le but exclusif d'être chassés comme trophées.
- Méthodes interdites. Utiliser ou faciliter l'utilisation d'équipements de chasse interdits (par ex. collets en fil de fer, pièges mécaniques, substances toxiques, leurres acoustiques) ou de méthodes telles que l'éblouissement nocturne (jacklighting), tel que défini par la législation locale.
- Commerce d'espèces menacées et produits dérivés interdits. La vente, l'exportation, le transport ou la possession en vue du transport de tout animal ou plante vivante figurant à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (par ex. tigres, gorilles, tortues marines). La commercialisation de parties anatomiques, de sous-produits ou de dérivés d'espèces protégées.
- Facilitation et promotion. Services de tourisme, de guides ou forfaits de voyage axés principalement sur la facilitation ou la dissimulation d'expéditions de chasse illégale. Médias ou plateformes de contenu qui promeuvent, encouragent ou informent des tiers sur les méthodes de capture furtive ou sur la façon d'échapper à l'application des lois sur la conservation de la faune.

3.11 Actes ou pratiques commerciales déloyales, trompeuses ou abusives

- Structures de marketing de réseau ou à paliers multiples (MLM), systèmes pyramidaux, promesses d'enrichissement rapide (get rich quick schemes) et réseaux de rémunération basés uniquement sur le recrutement de références (referral marketing).

Politique Mondiale relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits

- Entités commerciales formulant des allégations scandaleuses ou farfelues, utilisant des témoignages ou des évaluations trompeuses, appliquant des techniques de vente sous haute pression (high-pressure upselling) ou affichant des témoignages fabriqués (qu'il y ait ou non un contrat écrit).
- Entreprises offrant des incitatifs ou des récompenses irréalistes comme stratagème pour induire l'achat de produits ou de services.
- Services sans valeur ajoutée (no-value-added services), y compris la revente d'un service ou d'une démarche sans avantage justifiable pour l'acheteur et la revente non autorisée de services gouvernementaux originellement gratuits ou n'offrant aucune valeur ajoutée.
- Commercialisation de trafic Web artificiel ou manipulation des indicateurs d'engagement (engagement).
- Commercialisation par option négative (negative option marketing), clubs d'abonnement à renouvellement forcé et offres ou périodes d'essai à prix réduit structurées autour de frais cachés ou obscurs.
- Services de télémarketing et prospection téléphonique de masse.
- Services de conseil et de courtage en prêts hypothécaires de nature prédatrice.
- Opportunités d'investissement prédatrices formulées sans nécessiter de mise de fonds initiale ou avec une mise de fonds très faible (low money down), dissimulant des frais abusifs ultérieurs.
- Services d'assistance technique à distance suspects, non sollicités ou invasifs.
- Ventes en porte-à-porte (door-to-door) recourant à des tactiques invasives.
- Services de falsification et d'altération de documents ou de dossiers probatoires.

3.12 Services gouvernementaux

- Ambassades, missions diplomatiques, délégations, hauts-commissariats ou réseaux consulaires.
- Intermédiation de services de l'administration publique sans autorisation préalable, sans valeur ajoutée ou accompagnée d'allégations trompeuses.
- Distribution ou décaissement de subventions, d'aides gouvernementales ou de programmes de soutien économique de l'État, à l'exclusion stricte des bourses d'études et des prêts étudiants.

3.13 Autres secteurs commerciaux

- Agences spécialisées dans le recrutement de travailleurs étrangers ou le recrutement de main-d'œuvre non qualifiée.
- Commerce d'antiquités et d'œuvres d'art (Fine Arts).
- Maisons de vente aux enchères.

Politique Mondiale relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits

- Produits chimiques industriels et substances chimiques de base (Commodity chemicals).
- Financement participatif massif (Crowdfunding), campagnes de collecte de fonds publiques et autres activités de sollicitation de dons non réglementées.
- Commerce de gros et de détail de diamants, de pierres et de métaux précieux, incluant, sans s'y limiter, la haute joaillerie et l'horlogerie de luxe.
- Industries et exploitations ayant de graves répercussions sur l'environnement. Entités contribuant à une dégradation importante ou à une contamination aiguë de l'environnement, y compris la déforestation intensive et les processus de fabrication hautement polluants.
- Séances et traitements cliniques d'hypnose, enregistrements ou consultations subliminales.
- Sociétés de production et d'exploitation de publireportages et de télé-achats (infomercials).
- Entités liées aux sciences de la vie et à l'expérimentation biologique, spécifiquement celles impliquant des essais cliniques sur les animaux et des biosciences non réglementées.
- «Usines à diplômes» (diploma mills) ou établissements non accrédités offrant des examens standardisés, des diplômes universitaires ou des certificats sans exigence d'heures d'étude, ainsi que des services de rédaction d'examens ou de thèses contre rémunération.
- Partis politiques, groupes de pression, groupes de réflexion (think tanks), groupes de défense d'intérêts (lobbies), coalitions de campagnes électorales, groupes d'intérêts spéciaux et instituts d'élaboration de politiques.
- Sociétés de sécurité privée, entreprises de mercenaires et sous-traitants en sécurité tactique, services de surveillance et de patrouille, services de protection rapprochée / gardes du corps (bodyguards), services de chiens de garde, gardiens de stationnement et agents de sécurité / portiers dans les établissements de nuit (bouncers).
- Cabinets de voyance, d'ésotérisme ou de consultations astrologiques.
- Syndicats et organisations de lobbying institutionnel. Organisations dont la mission est de défendre les droits des travailleurs, d'intervenir dans la réglementation de l'industrie ou de tenter d'exercer une influence politique par le biais d'activités de lobbying direct.

4. Activités et secteurs commerciaux restreints

- Toute entreprise, industrie, activité ou service entrant dans cette catégorie est assujéti à une approbation préalable et à des mesures de Diligence Raisonnable Renforcée (Enhanced Due Diligence - EDD).
- Tout secteur, industrie, activité commerciale ou prestation de service pour lequel Flywire n'a pas, à ce jour, fourni de solutions de paiement et d'intermédiation.
- Agriculture intensive et complexe agro-industriel (Agribusiness).

Politique Mondiale relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits

- Secteur de l'automobile et des composants automobiles.
- Biotechnologie.
- Bâtiment, construction et immobilier.
- Aviation civile générale et opérations liées aux écoles de pilotage et de formation en vol.
- Plateformes numériques de création, d'hébergement et de distribution de contenus générés par des tiers.
- Technologie d'hypertrucage (Deepfake Technology). Outils logiciels basés sur l'intelligence artificielle conçus pour créer et manipuler des vidéos, des images fixes ou des pistes audio hyperréalistes mais fausses, souvent exploitées dans des campagnes de désinformation, des fraudes, de l'extorsion ou l'usurpation d'identité.
- Aide au développement, y compris la coopération multilatérale pour le développement, l'assistance technique, l'aide internationale et l'aide humanitaire à l'étranger.
- Marketing et ventes directes (Direct marketing).
- Secteur de l'énergie, incluant la négociation de crédits de carbone, les énergies renouvelables, le développement énergétique et la distribution d'énergie.
- Solutions de reconnaissance faciale ou de suivi d'identité. Technologies qui analysent, suivent ou stockent des données faciales à des fins d'authentification ou de surveillance.
- Services de stockage et de partage de fichiers numériques (Digital File Storage and Sharing). Les services de stockage et de partage de fichiers numériques qui facilitent - ou ne préviennent pas adéquatement - le stockage ou la diffusion de contenus interdits ou illégaux (par ex. pornographie, violation flagrante des droits de propriété intellectuelle) seront obligatoirement considérés comme une Activité Interdite conformément à la présente Politique.
- Pêcheries et foresterie.
- Services financiers (lorsqu'ils ne sont pas interdits en vertu de la section 3), y compris, sans s'y limiter : les services d'investissement et de courtage, les services de prêt.
- Huile alimentaire, huile de palme et diverses huiles de saveur, de parfum ou topiques.
- Sports de haut niveau (High-Profile Sports). Industries liées au sport professionnel, y compris les commandites / sponsorisations et les transactions financières liées aux athlètes de haut niveau.
- Ingénierie industrielle.
- Métaux industriels.
- Opérations de chasse légale. Les pourvoyeurs, les guides de safari et les réserves de chasse privées doivent fournir des licences d'exploitation valides, des concessions d'utilisation des terres et la preuve du respect des quotas locaux et des normes éthiques de chasse.

Politique Mondiale relative aux Activités et Secteurs Commerciaux Restreints et Interdits

- Diffusion en continu et émissions en direct (Live Streaming / Broadcasting).
- Produits de luxe (vêtements haute couture, sacs à main, montres, etc.).
- Places de marché (Marketplaces).
- Services médicaux (lorsqu'ils ne sont pas interdits).
- Entreprises de ressources naturelles impliquées dans l'exploration et l'extraction. Entreprises extrayant des minéraux, des métaux, du charbon, de la pierre ou d'autres ressources naturelles.
- Pétrole, gaz naturel et produits, équipements et services connexes.
- Pharmacies en ligne.
- Paiements pour la vente de produits pharmaceutiques.
- Produits pharmaceutiques, nutraceutiques, suppléments (stimulateurs de fertilité, stimulateurs de testostérone, suppléments diététiques, etc.) (lorsqu'ils ne sont pas interdits).
- Production, transport d'énergie et services connexes.
- Dispositifs médicaux sur ordonnance uniquement et réglementés.
- Services de livraison de médicaments sur ordonnance.
- Services de taxidermie. Doivent démontrer qu'ils détiennent une licence et tenir des registres vérifiables confirmant la source légale de tous les spécimens traités.
- Télémédecine et services de télésanté fournissant des services médicaux et des consultations à distance.
- Commerce d'espèces réglementées (Annexes II et III de la CITES). Les entreprises vendant des produits dérivés d'espèces qui ne sont pas actuellement menacées d'extinction mais dont le commerce est contrôlé (par ex., certaines peaux de crocodiles, bois exotiques) doivent vérifier la chaîne de possession et posséder des permis d'exportation/importation CITES valides.
- Transport (entreprises impliquées dans le transport de marchandises par camion, navire, train ou fret aérien) et entreposage.
- Gestion des déchets (Waste Management).

5. Partenaires mondiaux de paiement

La présente politique doit être lue conjointement avec les listes d'activités restreintes et interdites émises par les partenaires de paiement mondiaux de Flywire qui aident au traitement des paiements pour Flywire.